

Flash classification - 10 janvier 2018

La direction générale et ses alliés font les poches aux agents !

Cela a été annoncé dans différentes instances, l'enveloppe allouée de 1% de la masse salariale est insuffisante pour payer la transposition du personnel dans la nouvelle grille de classification.

Effectivement, comme nous l'avons toujours dit, l'enveloppe accordée par Bercy de 30 millions ne suffit pas.

Chaque année la direction déclare que l'enveloppe de promotion doit servir à reconnaître les compétences développées et l'implication des personnels. Cette année, la DG et les signataires martèlent à qui veut l'entendre que l'enveloppe de promotion de 0,8% est gravée dans le marbre grâce à eux.

**L'accord n'est pas encore en application
que nous avons déjà la preuve de l'inverse !**

La direction se sert de l'enveloppe de promotion de 2017 pour anticiper une partie des transpositions des cas particuliers énoncés dans l'accord, c'est scandaleux !

Pour exemple : les personnels qui avaient eu une « promotion » en passant du coefficient 190 échelon 2 au coefficient 190 base prennent automatiquement un échelon de plus lors de la transposition, sauf s'ils ont cet échelon lors de la campagne de promotion 2017 !

Autre exemple parlant : un DAPE ayant la base 300 depuis plus de deux ans prend également un échelon lors de la transposition, sauf si la direction le lui octroie lors de la campagne de promo 2017 !

Les cas particuliers étant très nombreux, tous les échelons attribués lors de la campagne de promotion 2017 ne seront plus à financer lors de la transposition !

**La direction a voulu faire un tour de passe-passe grossier,
mais nous avons facilement découvert la supercherie.**

En conséquence, dès 2017 le 0,8% n'est pas garanti !

De plus, les rattrapages salariaux de l'accord égalité hommes/femmes, les décisions de la CPNC et certaines garanties de la CCN sont défalqués par la direction générale du budget alloué aux régions

Le budget de 0,8 % est donc de fait diminué et ne sert pas exclusivement à la promotion des agents. Un mauvais coup de plus !

**La CGT revendique un avancement automatique
pour permettre un déroulement de carrière
garanti à tous les personnels.**



Pôle emploi PACA

Syndiquez-vous !

Syndicat.cgt-paca@pole-emploi.fr

CGT POLE EMPLOI PACA
73, avenue William Booth
13012 Marseille
Tél : 04 91 43 43 16